

NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE

MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

Frein à disques
Garnitures de frein en matériaux organiques,
pour disques de diamètres 590, 610 et 640

NF
F 11-412
Mars 1985

Dimensions en millimètres

AVANT-PROPOS

Ce document est en harmonie avec les prescriptions de la fiche 541-3 du code de l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) (1) «Frein - Garniture de frein pour véhicules équipés de frein à disques».

Il est établi pour compléter, au niveau national, le document UIC, en ce qui concerne les dimensions et tolérances de l'interface garniture/porte-garniture.

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme donne les dimensions d'interchangeabilité des garnitures de frein à disques, afin de permettre l'établissement des dessins de définition de ces pièces. Elle précise également leur marquage.

La norme s'applique aux garnitures en matériaux organiques destinées à être montées sur les porte-garnitures objet de la norme NF F 11-411, équipant des disques de diamètres 590, 610 et 640.

2. RÉFÉRENCES

Normes :

- NF F 00-004 «Matériel ferroviaire en général. Caractères moulés ou matricés ou gravés à la machine».
- NF F 00-005 «Matériel ferroviaire en général. Caractères poinçonnés ou gravés à la main».
- NF F 11-410 «Matériel roulant ferroviaire. Frein à disques. Généralités».
- NF F 11-411 «Matériel roulant ferroviaire. Frein à disques. Porte-garnitures, pour disques de diamètres 590, 610 et 640».

3. PRÉSENTATION

La garniture est composée de deux demi-garnitures symétriques.

Selon le diamètre du disque, il y a lieu d'utiliser des garnitures de surfaces de frottement différentes :

- avec un disque de diamètre 590, une garniture de 350 cm² (deux demi-garnitures de 175 cm²);
- avec un disque de diamètre 610 ou 640, une garniture de 400 cm² (deux demi-garnitures de 200 cm²).

Note : Les surfaces de frottement des garnitures sont des surfaces nominales exprimées en centimètres carrés.

4. DÉSIGNATION

Une demi-garniture ne peut pas être considérée séparément. Seule la garniture complète doit être désignée.

Une garniture de frein conforme à la présente norme se désigne, en énumérant dans l'ordre :

- la dénomination «Garniture de frein» ;
- le nom du fabricant (ou du fournisseur) ;
- le type du matériau ;
- éventuellement, la valeur du facteur de frottement ;
- la surface nominale de frottement (de l'ensemble des deux demi-garnitures) ;
- l'épaisseur ;
- la référence du dessin de définition.

(1) UIC : 14 rue Jean Rey 75015 Paris

Homologuée par décision
du 20 février 1985
pour prendre effet
le 20 mars 1985

Éditée par le Bureau de Normalisation des Chemins de Fer (BNCF), 15, rue Traversière, 75571 Paris Cedex 12. Tél. : 346 11 33

Photocomposition M I N

1^{er} Tirage

Reproduction interdite

RAILWAY ROLLING STOCK

Disk brakes

Brake linings, made of organic materials, for disks of diameter 590, 610 and 640 mm

SCHIENENFAHRZEUGE

Scheibenbremse

Bremsbackenbeläge aus organische Stoffe für Bremsscheiben, Durchmesser 590, 610 und 640 mm